Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212901755-20251208-2025_12_08_D76-DE

PLONEVEZ-DU-FAOU
Kalet 'vel an dero eeun 'giz ar fao
Dur comme le chêne - Droit comme le hêtre

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025 - 76

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 28 novembre 2025 Convocation affichée le : 28 novembre 2025

Présents : M. BLEUZEN, V. CARO-CHERRE, J. BOULC'H, J.L LANDREIN, F. MORVAN, A. MANAC'H, D. SALAÜN, A. LE MOIGNE, J.M. HOURMANT, G. BERNARD, S. MAO, Y. KERDEVEZ, A. RIOU, L. LE GUILLOU.

Absents excusés : P. AUFFRET, D. KERLOGOT.

Nombre de conseillers en exercice : 16 Nombre de conseillers présents : 14

Procurations : P. AUFFRET (procuration à Valérie CARO-CHERRE), D. KERLOGOT (procuration à Aurélie MANAC'H).

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Inscription des enclos paroissiaux en Finistère sur la liste du patrimoine mondial et inclusion de l'enclos de la chapelle de Saint-Herbot à Plonévez du Faou.

Mme le Maire expose :

Considérant les informations transmises par Monsieur Jean-Jacques Aillagon, Président de la mission d'inscription des enclos paroissiaux au patrimoine mondial,

Rapporte que la candidature des enclos paroissiaux de Finistère avance favorablement vers une inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, et que l'enclos de la chapelle de Saint Herbot de Plonévez du Faou, appartenant à la commune, figure sur la liste actuelle des biens en série,

Le conseil municipal, après cet exposé, à l'unanimité :

Exprime sa satisfaction quant à cette avancée et réitère son plein soutien à cette candidature,

Souhaite que les démarches se poursuivent de manière favorable,

Soutient pleinement cette initiative et de s'engager à promouvoir la valorisation de ce patrimoine exceptionnel.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.